

Stéphane GROS

Enquête TER de Bresse

La compétence en matière de transport ferroviaire est partagée entre l'Etat, les régions et l'opérateur SNCF. Nous sommes aujourd'hui face à un entrelacement des intervenants face auquel, sans envisager une recentralisation, il conviendrait que d'une part l'Etat renforce son intervention pour réduire les coûts des transactions, d'autre part que la responsabilité des plans de déplacement incombe aux régions.

La qualité du service public ferroviaire se doit d'être préservée, a fortiori pour les territoires ruraux tels que le nôtre : la ligne Bourg-Dijon via Louhans a une importance particulière pour les habitants de notre circonscription, que ce soit sur le plan professionnel (opportunités offertes sur des aires urbaines d'importance) ou sur celui des loisirs ou encore du tourisme. Le recours à des liaisons en autocars pour « compenser » la suppression de lignes ferroviaires n'est pas une solution, de par les délais que cela implique, et vient ajouter de la confusion au sein d'une compétence transport déjà largement partagée par les entités publiques. N'oublions pas que les usagers doivent se déplacer vite, surtout lorsqu'il s'agit pour des raisons professionnelles.

Si des ajustements sont certainement à prévoir, en raison de contraintes structurelles évidentes, il convient également d'accroître la visibilité de l'offre ferroviaire auprès de potentiels usagers et de promouvoir les possibilités alternatives de déplacement qu'elle peut offrir. Cela peut être le rôle des collectivités locales que de travailler cette communication auprès des habitants du territoire.

Le renforcement de l'intermodalité entre les différents modes de transport doit également faire partie des orientations à impulser pour pérenniser le ferroviaire. Enfin, le maintien d'une desserte des villes de Lyon et Paris, respectivement via Bourg-en-Bresse ou Dijon, avec au moins 1A/R par jour doit continuer à être assuré tel qu'aujourd'hui (en moins de 2h pour Lyon, 3h environ pour Paris, correspondances incluses), voire amplifié, tant ces dessertes permettent aux touristes de venir visiter notre région.

Ces mesures et autres dispositions ne sont que des mécanismes devant permettre aux citoyens de se réappropriier le mode de transport ferroviaire. Car le maintien, voire le développement, des lignes telles que l'axe Dijon-Bourg (impliquant le maintien des services inhérents tels que les guichets et les personnels de contrôle et de renseignement) ne pourra passer que par un retour des usagers à ce mode de transport. Cela passe par le maintien d'un guichet en gare, si utile aux plus âgés d'entre nous.

Quoi qu'il en soit, la défense et la promotion de la ligne ferroviaire de la Bresse ne peuvent être effectives qu'avec une volonté politique forte : c'est ma position personnelle et nous devons tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Stéphane GROS

Candidat aux élections législatives / 4^{ème} circonscription de Saône-et-Loire